

MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le ministre chargé des collectivités territoriales

Paris, le 02 MAI 2019

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le 15 janvier dernier, à l'initiative du Président de la République, l'Etat a engagé un grand débat national, qui s'est achevé par la restitution du 8 avril dernier, dont les résultats sont disponibles en ligne sur le site *granddebat.fr*. Cette initiative démocratique inédite a donné la parole à tous ceux de nos concitoyens qui souhaitaient la prendre. Les maires de France ont joué un rôle déterminant pour l'organisation du débat :

- 16 132 communes ont ouvert un « cahier citoyen », ce qui représente pratiquement la moitié des communes de notre pays ;
- 10 134 réunions locales se sont tenues en deux mois en métropole comme en Outre-Mer, très majoritairement dans des salles mises à disposition par les maires et, pour la moitié d'entre elles, à l'initiative d'élus de la République.

Je tenais à saluer cette mobilisation qui a donné à tous nos concitoyens l'opportunité de s'exprimer : 98 % de la population a eu accès à un « cahier citoyen » ou à une réunion locale à moins de vingt minutes en voiture de son domicile.

De janvier à mars, le Président de la République a également échangé et débattu avec plusieurs milliers de maires de métropole comme d'Outre-Mer, dans le cadre de rencontres régionales. Il s'agit d'une démarche inédite sous la Cinquième République. Au cours de ces échanges, le Président de la République a entendu les préoccupations et les propositions que vous avez exprimées.

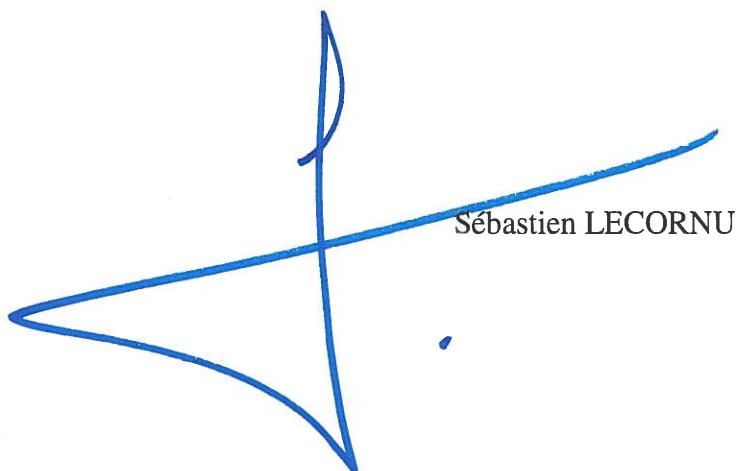
Lors de sa conférence de presse le 25 avril dernier, il a rappelé votre légitimité et s'est engagé à conforter votre rôle en vous donnant notamment un « *statut digne de ce nom* ». A cette occasion, le Président de la République a également annoncé plusieurs chantiers de réforme, dont une nouvelle étape de décentralisation adaptée à chaque territoire, et reposant sur trois principes clairs : responsabilité, lisibilité et financement. Il faut, en effet, donner aux élus locaux davantage d'autonomie et clarifier les compétences et responsabilités de chacun, afin que les décisions soient prises au plus près du terrain.

Sous l'autorité du Premier ministre et avec Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, nous mettrons en œuvre d'ici aux prochaines élections municipales les orientations fixées par le Président de la République.

Les élus locaux seront consultés afin que cette nouvelle étape de décentralisation réponde au mieux aux spécificités des territoires. Le Président de la République l'a d'ailleurs rappelé : la différenciation territoriale sera au cœur de la refonte du modèle actuel.

Enfin, vous avez d'ores et déjà été nombreux à vous mobiliser pour accompagner financièrement le chantier de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, décidé par le Président de la République, et je vous en remercie. Je souhaitais vous confirmer que ces subventions exceptionnelles seront comptabilisées dans vos dépenses d'investissement et non de fonctionnement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Sébastien LECORNU